Paris, le...

Monsieur/Madame le (la) Député (e)/Sénateur(trice)

Adresse

7/7 > Lightetice Italiaccad de libre échaiges de carcans ovines.

Objet : Sensibilisation sur le sacrifice de l'élevage ovin dans l'accord de libre-échange Union Européenne et Nouvelle Zélande

Monsieur le Député (ou le Sénateur),

ACCROME

Le 30 juin 2022, la Commission européenne a acté la signature de l'accord de libre échange entre l'Union européenne et la Nouvelle Zélande.

Cet accord bilatéral octroie un quota de 38 000 tonnes équivalents carcasses (téc) qui viennent s'ajouter aux contingents historiques déjà accordés à la Nouvelle Zélande (228 254 téc pour l'UE à 28 et 114 184 téc depuis l'UE à 27 en 2021), jamais consommés totalement par ce pays (seulement 50% réellement consommés par an), le tout sans aucune condition imposée!

Les contingents historiquement accordés à la Nouvelle-Zélande datent des années 1990 et étaient envoyés principalement en mode congelés. Aujourd'hui la tendance s'est inversée avec l'envoi de la quasi-totalité de la viande ovine néo-zélandaise en frais ; ce qui vient concurrencer directement les éleveurs ovins français et européens avec des prix bas au vu des modes de production locale et des conditions sociales, alors que ces derniers n'arrivent pas à tirer un prix décent de leut métier.

A l'heure où la France voire l'Europe traversent une crise du pouvoir d'achat due aux nombreux bouleversements de l'économie mondiale (covid19, crise ukrainienne, etc.) et que la question de la souveraineté alimentaire est un enjeu majeur, signer un tel accord est un mauvais signal donné aux français et aux européens en garantissant à un pays tiers les conditions de son autosuffisance en ovins tout en sacrifiant nos éleveurs et l'avenir de leur métier.

Par ailleurs, comment comprendre les efforts demandés à la société civile de privilégier la proximité pour leurs achats si on leur demande de consommer une viande qui a été produite à 22 000 km et sans aucune garantie de respect de nos normes de production agricoles. Cet ALE risque de créer un précédent pour les négociations en cours entre l'Union européenne et l'Australie, ainsi que tous les accords bilatéraux de l'Union européenne dans le futur.

A ce titre, nous attirons aussi votre attention sur l'accord de l'Union européenne avec l'Irlande du Nord dans le cadre du Brexit, contesté actuellement par le gouvernement britannique et qui met un danger supplémentaire à notre secteur. Il ne faudrait pas que le Royaume-Uni devienne un « cheval de Troyes » dans les échanges UE-Royaume-Uni!

La FDO/FRO vous sollicite donc afin d'intervenir rapidement auprès de l'Assemblée nationale/Sénat pour poser cette question éminemment urgente dans le but de contester cet accord et d'interpeler le gouvernement à engager une discussion en ce sens au niveau européen.

PETMIL